



LETTRE D'INFORMATIONS – N° 1 /2026

MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

Je tiens, avant toute chose, à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales. Le score que vous nous avez offert, conjugué à une participation particulièrement forte, constitue un signal clair et précieux.

Ce résultat n'est pas seulement une victoire électorale. Il traduit, avant tout, la reconnaissance du travail accompli au cours des années passées. Les actions menées, les choix parfois exigeants et les orientations prises ensemble trouvent aujourd'hui leur légitimité dans votre mobilisation et votre soutien.

Mais ce vote ne concerne pas seulement le passé : il nous engage résolument vers l'avenir. Il témoigne également de votre adhésion au projet que nous portons pour notre commune. Un projet construit avec sérieux, guidé par l'intérêt général, et nourri par l'ambition de continuer à améliorer concrètement votre quotidien.

La confiance que vous nous avez renouvelée nous honore et nous oblige. Elle renforce notre détermination à agir avec responsabilité, à rester à votre écoute, et à poursuivre, avec exigence et transparence, le travail engagé.

Soyez assurés que nous mettrons toute notre énergie à être à la hauteur de cet engagement collectif.

Dans la continuité de cet engagement, vous trouverez, à la suite de cet éditorial, une présentation des rôles et missions de chacun des élus et interlocuteurs de notre équipe. Cette organisation vise à renforcer la proximité avec les habitants, faciliter les échanges et permettre à chacun d'identifier facilement son interlocuteur. Être à votre écoute et répondre concrètement à vos attentes reste au cœur de notre action.

Par ailleurs, l'arrivée des beaux jours nous invite à rester optimistes, malgré un contexte international parfois incertain. Le printemps marque un renouveau : la nature s'éveille, les rencontres se multiplient et la vie à l'extérieur reprend toute sa place, favorisant convivialité et partage.

Cette saison s'accompagne aussi de quelques règles simples pour bien vivre ensemble. Vous trouverez dans cette lettre d'information des rappels sur les nuisances sonores, l'usage des équipements extérieurs et les précautions liées aux feux. Autant de gestes essentiels pour préserver la qualité de vie et le respect de chacun.

Profitons ensemble de cette belle saison pour redécouvrir notre environnement, partager des moments en famille ou entre voisins, et savourer pleinement les espaces naturels qui nous entourent. Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable printemps, placé sous le signe de la sérénité et de la convivialité.

Le Maire,
Gaëtan LIEVRE

COMMÉMORATION

Le Maire et les élus du Conseil Municipal vous convient à la cérémonie commémorative du

81^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Retrouvons-nous le vendredi 08 mai 2026 à 10h 30 sur la Place du Village.

Départ du cortège à 10h 45 accompagné par la fanfare L'Echo du Beauvallon de Theizé.

Le verre de l'amitié sera partagé à l'issue de la cérémonie.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion d'installation du conseil municipal a eu lieu le vendredi 20 mars 2026.

Il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes pour cette nouvelle mandature.

La constitution des commissions communales et la désignation des différents délégués et référents ont eu lieu lors de la réunion du conseil municipal du lundi 13 avril 2026.



Gaëtan LIEVRE
Maire

Responsable des commissions
Vie scolaire et Communication

Délégué SMAPS
Réfèrent CME et EPAGE Rivière
du Beaujolais



Xavier PAVY
1^{er} Adjoint

Responsable de la commission
Aménagement du territoire,
Urbanisme, Voiries, Accessibilité



Béatrice CARRA
2^{ème} Adjointe

Responsable de la commission
Affaires sociales, Solidarités,
Enfance

Déléguée SIVU Ehpad J. Borel



Jacky ROQUECAVE
3^{ème} Adjoint

Responsable de la commission
Vie associative, Fêtes et
cérémonies

Délégué SMAPS
Réfèrent Fibois



Benoît DUGELAY
Conseiller délégué

Responsable de la commission
Bâtiments et équipements
communaux



Pascale FRAIROT
Conseillère municipale

Réfèrent Office du Tourisme



Patrick JOMIN
Conseiller municipal

Correspondant Défense



Sandra TESSANDIER
Conseillère municipale

Responsable de la commission
Cadre de Vie

Réfèrent Randonnées



Frédéric BORDET
Conseiller municipal

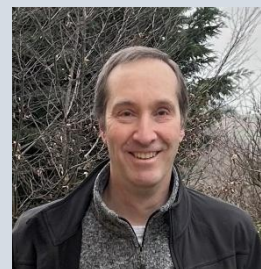


Nelly VARGAS
Conseillère municipale

Déléguée SIVU Ehpad J. Borel
Déléguée CNAS



Laëtitia LAVADOUX
Conseillère municipale



Philippe BLANCHARD
Conseiller municipal

Délégué SYDER
Réfèrent Geoparc



Florence CHRÉTIEN
Conseillère municipale

Réfèrent Ambroisie
et Frelons Asiatiques



Jérôme GREFFET
Conseiller municipal



Ilona ARENS-REUTHER
Conseillère municipale

Retrouvez l'intégralité de
la composition des
commissions et des
délégations sur notre site
internet :

<https://www.ville-sur-jarnioux.fr/equipe-communale/>

MAISON DE SANTÉ JEAN-MEYER

La maison de santé Jean-Meyer a ouvert ses portes le 02 mars dernier et nombreux sont déjà les patients ayant été reçus par les praticiens présents :

Dr Baptiste **PETROZZI-BEDANIAN** – médecin généraliste – Prise de rendez-vous sur **Doctolib**.

Soline **BERJOT** – ostéopathe – **06.28.70.62.27** ou **Doctolib**.

Morgane **ZIRA** – pédicure-podologue – **06.14.45.59.80** ou **Doctolib**.

Camille **MICOLI** et Sophie **MOYNE-BALLAGUY** – masseurs-kinésithérapeutes – **06.98.14.07.94**.

Manon **LENOIR** – ergothérapeute – **07.80.97.29.47**.

D'autres professionnels de santé s'installeront en cours d'année, notamment un second médecin généraliste et une orthophoniste.

La population et les personnes publiques associées seront prochainement conviées à l'inauguration officielle de l'établissement au cours de laquelle il sera possible de visiter les lieux.

« TERRA DORÉE »

Voilà un peu plus d'un mois que **Manon et Matthias** prennent plaisir à vous accueillir au sein de l'Auberge de notre village, renommée **Terra Dorée**, du mercredi au dimanche, entre 10h 00 et 15h 00 puis le soir à partir de 18h 00.

Ils relanceront également l'activité de chambre d'hôtes très prochainement.

Venez y découvrir (ou redécouvrir) leur univers, les vins et plats qu'ils proposent et n'hésitez pas à leur faire part de vos avis et suggestions.

Contacts et réservations :

06 49 50 70 39 ou bien <https://terradorée.fr/>



© terradorée

BRICOLAGE, JARDINAGE : ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES AVEC L'ARRIVÉE DES BEAUX JOURS

Avec le retour des beaux jours, chacun retrouve le plaisir de jardiner, bricoler ou entretenir son extérieur. Tonte de pelouse, travaux, taille de haies... autant d'activités qui rythment la vie quotidienne, mais qui peuvent aussi générer des nuisances sonores.

Ces pratiques sont encadrées par un arrêté préfectoral qui fixe des plages horaires à respecter, afin de préserver la tranquillité de tous. Il est donc important de veiller à utiliser les équipements bruyants (tondeuses, perceuses, tronçonneuses...) uniquement aux horaires autorisés :

- **Jours ouvrables :** 08h 30 – 12h 00 et 14h 30 – 19h 30
- **Samedis :** 09h 00 – 12h 00 et 15h 00 – 19h 00
- **Dimanches et jours fériés :** 10h 00 – 12h 00

Le brûlage des déchets verts : une pratique interdite

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux (branches, feuilles, tontes) est également interdit par arrêté préfectoral. Outre les risques d'incendie, cette pratique génère des polluants et des nuisances pour le voisinage. Des solutions alternatives existent : déchetterie, compostage, broyage.

Bien vivre ensemble

Le respect de ces règles repose avant tout sur le bon sens et le respect mutuel. Adopter de bonnes pratiques, c'est aussi veiller à ne pas imposer aux autres des nuisances que l'on ne souhaiterait pas subir soi-même.

En faisant preuve de vigilance et de civisme, chacun contribue à une cohabitation harmonieuse et agréable au sein de la commune.

UNE RUCHE SAUVAGE, UN ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ



Depuis plusieurs années, une colonie d'abeilles a élu domicile dans les toits de l'église. La commune a fait le choix de préserver ce nid, contribuant ainsi à la protection des pollinisateurs, essentiels à notre environnement et aujourd'hui menacés, notamment par le Frelon Asiatique.

Pour rappel, tout nid de frelons asiatiques découvert doit être signalé sur <https://www.frelonsasiatiques.fr/> en vue de l'organisation de sa destruction par un spécialiste.

Chaque année, au printemps ou au début de l'été, la colonie peut essaimer : une partie des abeilles quitte la ruche pour fonder une nouvelle colonie. Ce phénomène naturel, parfois impressionnant, est temporaire et généralement sans danger.

Contrairement aux idées reçues, les abeilles ne sont pas agressives. Elles ne piquent que si elles se sentent menacées. Lors d'un essaimage, elles sont calmes et concentrées sur leur installation.

Pour votre sécurité et leur tranquillité :

- Gardez vos distances.
- Évitez les gestes brusques.
- Ne tentez pas d'intervenir.
- Prévenez la mairie en cas de danger avéré.

La décision de préserver cette ruche sauvage s'inscrit dans une volonté forte de soutenir la biodiversité. En laissant vivre cette colonie, la commune participe activement à la protection des pollinisateurs et favorise l'équilibre de notre écosystème.

L'AMBROISIE : RECONNAÎTRE ET AGIR DÈS LE DÉBUT DE L'ÉTÉ

Avec l'arrivée des beaux jours, une plante invasive fait son apparition : « l'Ambrosia artemisiifolia ».

Encore discrète à cette période, elle mérite pourtant toute notre attention.

Originaire d'Amérique du Nord, l'ambrosie se développe rapidement entre juin et septembre.

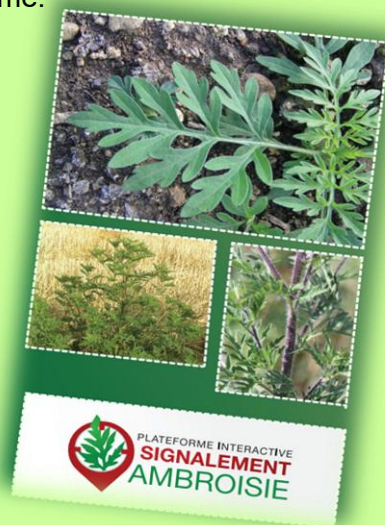
Si elle est aujourd'hui peu visible et sans danger immédiat, elle devient problématique en fin d'été : son pollen est hautement allergisant et peut provoquer rhinites, conjonctivites ou crises d'asthme.

Comment la reconnaître ?

- Feuilles très découpées, vertes des deux côtés
- Tige dressée, souvent velue
- Peu d'odeur, contrairement à l'armoise commune
- Elle pousse dans les terrains nus, bords de route, chantiers ou jardins

Les bons gestes :

- Arracher la plante (avec racine) avant la floraison
- Porter des gants pour éviter les irritations
- Ne pas composter la plante arrachée
- Signaler sa présence via la plateforme dédiée :
<https://signalement-ambrosie.fr/>



En agissant dès aujourd'hui, chacun peut contribuer à limiter la propagation de cette plante et protéger la santé de tous.

HORAIRES MAIRIE

- lundi : 9h 00 – 18h 00
- mardi : 7h 30 – 11h 30
- mercredi : 7h 30 – 15h 30
- vendredi : 8h 00 – 11h 30 et 14h 00 – 15h 30



Tél : 04 74 03 81 87

Mail : secretariat@ville-sur-jamiooux.fr